

Informations à donner :

RESTEZ CALME ET INDIQUEZ CLAIREMENT

- Le lieu de l'évènement

(commune, rue, étage...)

- La nature de l'évènement

(feu, accident de la route, malaise...)

- Le nombre des victimes

(et si possible, leur état apparent)

- Les dangers spécifiques

(produits chimiques...)

- Le nom et le n° de téléphone

de la personne qui appelle afin que les sapeurs-pompiers puissent rappeler pour avoir plus d'informations si besoin.

18

ou

112

NE RACCROCHEZ JAMAIS LE PREMIER

SDIS



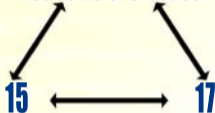
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'EURE - WWW.SDIS27.FR

Les 3 acteurs en interconnexion :

18 ou 112

Sapeurs-pompiers

Accidents et sinistres



15
SAMU

Urgences
médicales

17
Police
Gendarmerie

Ordre public

Dans le département de l'Eure,
le **C**entre de **T**raitement de l'**A**lerte (**CTA**)
centralise tous les appels **18** ou **112**
en un seul lieu, à votre écoute
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

18
ou
112

NE RACCROCHEZ JAMAIS LE PREMIER



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'EURE - WWW.SDIS27.FR